

E 6930

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 14 décembre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 14 décembre 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre allemand du Comité économique et social européen.

17952/11



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 6 décembre 2011 (12.12)
(OR. en)**

17952/11

CES 37

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre allemand du Comité économique et social européen

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre allemand du Comité économique et social européen

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la proposition présentée par le gouvernement allemand,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 13 septembre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/570/UE, Euratom, portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2010 au 20 septembre 2015¹.
- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la fin du mandat de M. Joachim WUERMELING,

DÉCIDE:

¹ JO L 251 du 25.9.2010, p. 8.

Article premier

M. Jörg FREIHERR FRANK VON FÜRSTENWERTH, *Gesamtverband der Deutschen Versicherungswirtschaft e.V.* est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil
Le président